

Questions au Feuilleton

4. Au cours de la même période de temps, le Canada a-t-il importé des produits agricoles et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) en quelle quantité dans chaque cas?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Blais: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avant que le secrétaire parlementaire signale qu'il était prêt à déposer la réponse à la question n° 3121 j'allais justement lui demander pourquoi on n'y avait pas encore répondu, car, un peu avant le congé de Noël, on avait promis de répondre à toutes les questions inscrites au *Feuilleton* antérieurement à cette date avant l'ajournement de la Chambre, qui aura lieu demain ou après-demain. On a maintenant répondu à la question, mais on l'a déposée sur le bureau au lieu de la consigner au hansard.

Étant donné que je demandais si le gouvernement avait acheté un jet de la société T. Eaton, qu'on n'a pas répondu à cette question en même temps qu'à la question n° 344, dans laquelle je demande combien de fois le premier ministre, sa famille et ses ministres ont utilisé le jet avant et après en avoir fait l'acquisition de la société T. Eaton, j'estime cette façon de répondre inacceptable; on répond en déposant un document, et je me demande si c'est une réponse franche ou un semblant comme d'habitude. De toute façon, cette réponse ne devrait pas être déposée sur le bureau, mais consignée au hansard.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler au secrétaire parlementaire deux questions inscrites en mon nom au *Feuilleton*. La première, la question n° 3565, s'y trouve depuis le 14 novembre dernier. Le secrétaire parlementaire pourrait-il soit faire en sorte qu'on réponde rapidement à cette question, soit expliquer le retard qu'on met à le faire. Je m'étonne que le gouvernement ne considère pas cette question comme très grave. En effet elle lui demande de s'assurer que tous les documents ministériels soient rédigés en une langue simple et compréhensible, accessible au citoyen moyen. Je peux assurer au secrétaire parlementaire que cette question n'a rien d'insolent. Elle est tout ce qu'il y a de plus sérieux.

● (1530)

J'aimerais aussi rappeler à son attention une question qui figure au *Feuilleton* depuis le 28 mai et qui concerne le recensement gouvernemental de 1976. Puisque nous sommes sur le point d'ajourner pour les vacances d'été, la question perdrait de son actualité si on la laissait à l'état latent jusqu'à l'automne. Le secrétaire parlementaire voudrait-il faire diligence pour répondre à cette question?

M. Blais: Avec le plus grand plaisir.

[M. Lambert (Bellechasse).]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LES SANCTIONS PÉNALES POUR LE MEURTRE ET CERTAINES AUTRES INFRACTIONS GRAVES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Allmand: Que le bill C-84, tendant à modifier le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit lu pour le 3^e fois et adopté, et de l'amendement de M. Condon.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, il ne reste maintenant plus qu'un seul scrutin à tenir pour déterminer si le bill C-84 prendra force de loi, et si cela arrive, l'abolition de la peine de mort deviendra une réalité au pays. Si on considère les scrutins tenus tant à l'étape de la deuxième lecture qu'à celle du rapport, tout semble indiquer que la peine de mort sera abolie au Canada pour tous les crimes, y compris ceux de haute trahison et de piraterie aérienne, de même que pour le meurtre d'agents de police et d'employés de prison.

Je ne compte pas parler longtemps aujourd'hui, mais j'aimerais signaler des faits qui m'inquiètent beaucoup tant en raison des menaces terroristes qui planent sur les jeux de Montréal que des problèmes qui se posent dans l'application de la loi au Canada et dans le travail des employés de prison. Il faut reconnaître que cesser de considérer la haute trahison comme un crime capital pourrait constituer une invitation ouverte à bien des terroristes du monde et réduire la protection dont jouiront les athlètes participant aux Jeux olympiques; ceux-ci pourraient très bien être la cible de terroristes, comme ce fut le cas aux derniers Jeux olympiques de Munich.

Le jour est bien choisi pour en parler parce que c'est aujourd'hui l'anniversaire de l'assassinat des athlètes israéliens, qui se trouvaient à Munich uniquement en qualité d'athlètes, pour participer aux Jeux et s'efforcer de montrer leurs prouesses sportives; ils sont morts parce qu'ils provenaient d'un pays auquel certains terroristes voulaient montrer à quel point ils méprisaient ce pays, la vie humaine, l'humanité en général et certainement tous les aspects du droit international. C'est donc le moment idéal pour un député de reconsidérer sa décision quant à savoir si la peine capitale devrait être maintenue pour certains individus.

En ce qui concerne l'application de la loi au pays, je crains fort qu'à la suite du geste du Parlement, qui va sans aucun doute à l'encontre de l'opinion de presque tous les agents de la paix du pays, il y ait un revirement dans l'attitude d'un bon nombre de ces derniers. Si le Parlement ne se rend pas au désir de la grande majorité des gens et n'impose pas la peine capitale pour les meurtriers de policiers et de gardiens de prison, j'ai peur qu'à l'avenir, un nombre accru de policiers se chargent eux-mêmes d'appliquer la loi en tirant les premiers plutôt que de s'en remettre aux tribunaux pour s'occuper des individus coupables de crimes qui, selon la loi actuelle, devraient être passibles du châtement suprême.